

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 6 février 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3 et 4 février 2020**

**2020 DEVE 22** Subvention d'investissement attribuée à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau pour la rénovation d'aménagements du jardin- Budget Participatif Petite Ceinture (15.000 euros).

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 février 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 15000 € à l'association des amis des Jardins du Ruisseau et de signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 20 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : la convention de subvention d'investissement entre la Ville de Paris et l'association les amis des Jardins du Ruisseau est approuvée. La Maire de Paris est autorisée à la signer.

Article 2 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à l'association Les Amis des Jardins du Ruisseau dont le siège social est situé 7, villa des Tulipes, 75018 Paris pour l'année 2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement (Budget Participatif « Petite Ceinture ») de la Ville de Paris de l'exercice 2020 ou des années suivantes, sous réserve de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**